

Caractéristiques sur classification d'une europalette :

	NOUVEAU	Classe A	Classe B	Classe C
1	Palette plate en bois à quatre entrées (800 mm x 1200 mm) selon EN 13698-1	●	●	●
2	Fabrication selon norme UIC 435-2	●	●	●
3	4 angles aux arêtes arrondies, 3 planches de la semelle sont chanfreinées des deux côtés	●	●	●
4	Propre à l'usage, conforme à la loi allemande ProdSG (Produktsicherheitsgesetz)	●	●	●
5	Planches brutes de sciage, plan de clouage standardisé	●	●	●
6	Fissures longitudinales naturelles des planches autorisées	●	●	●
7	Pas d'éléments de construction manquants (planche, tasseau, dé,...)	●	●	●
8	Pas d'éléments de construction vermoulus, pourris ou rongés par les intempéries	●	●	●
9	Pas d'éléments de construction non autorisés	●	●	●
10	Pas de planches saillantes, percées ou cassées	●	●	●
11	Pas de dés déformés	●	●	○
12	Pas de fendillement, expansions du bois avec éléments de fixation visibles	●	●	○
13	Pas de palettes ayant pris l'eau	●	●	●
14	Impuretés qui peuvent être transférées à la marchandise de chargement, par exemple peintures, huiles, odeurs, humidité, taches de moisissures, etc.	●	●	●
15	Pas de matières adhérentes par exemple film, carton, film, bandes	●	●	○
16	Traces d'utilisation	○	●	●
17	Au moins un marquage prescrit	●	●	●
18	Tous les marquages requis sont lisibles	●	●	○
19	Pas d'éclats saillants suite à l'usage	●	●	○
20	Dés légèrement déformés écart ≤ env. 1 cm	○	○	●
21	Maximum un élément de fixation visible par élément de construction, maximum 2 éléments de fixation visibles par palette	○	○	●
22	Humidité du bois ≤ 22%	●	●	○
23	Pas de salissures	●	●	○
24	Bois clair	●	●	○

Petit glossaire

EPAL	European Pallet Association e.V.
UIC	Union Internationales des chemins de fer
DIN EN 13698-1	Spécification de produit pour les palettes – Partie 1 : Fabrication de palettes plates en bois de dimensions 800 mm x 1200 mm
UIC 435 – 2	Norme de construction pour une europalette de dimensions de 800 x 1.200 x 144 mm
ProdSG	Produktsicherheitsgesetz (loi allemande relative à la sécurité des produits)
Propre à l'utilisation MFH adapté	En cas d'utilisation conforme aux fins de stockage et transport Adapté aux installations de manutention automatisées, (convoyeur à rouleaux, à chaînes) et au stockage de grande hauteur
ISPM15/IPPC	Traitement phytosanitaire selon la norme NIMP 15. Procédé de séchage mécanique (KD = kiln dried)

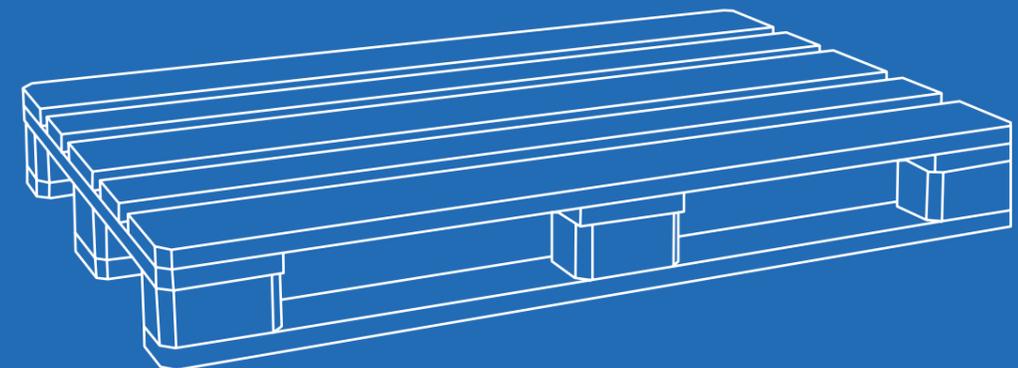
Approuvé par :

QK 09/2016 P



CLASSIFICATION DE LA QUALITE

pour le pool d'échange de palettes ouvert



EPAL - Europalette 800 x 1200 mm

Exigences légales

Ce document décrit des palettes en bois à quatre entrées qui répondent à la norme EN 13698-1 („Spécification de produit pour les palettes - Partie 1 : fabrication des palettes en bois, de dimensions 800 mm x 1200 mm“), et qui sont, à l'état neuf ou utilisé, mises en circulation comme outil technique de travail et/ou mises à disposition des salariés. Elles peuvent, en cas d'utilisation telle que prévue, servir de support de charges pour le stockage de marchandises conformément à la recommandation „BGR 234“ et elles répondent aux exigences de la loi allemande sur la sécurité des produits („Produktsicherheitsgesetz“ ou „ProdSG“).

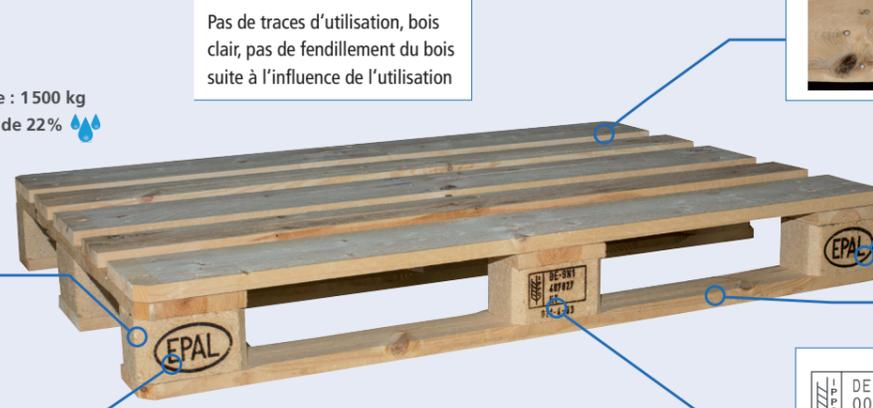
NOUVEAU propre à l'utilisation pour LE STOCKAGE, LE TRANSPORT, MFH

Propriétés :

- ISPM 15 / IPPC
- Séchées artificiellement
- 800 x 1200 x 144 mm
- Charge nominale garantie : 1500 kg
- Humidité résiduelle max. de 22%

4 angles aux arêtes arrondies

Marquage dans l'angle de l'organisation de palettes (EPAL, UIC possible)



Pas de traces d'utilisation, bois clair, pas de fendillement du bois suite à l'influence de l'utilisation



Planches brutes de sciage, plan de clouage régulier et récurrent

Marquage dans l'angle de l'organisation de palettes (EPAL, EUR possibles)

Toutes les planches de la semelle sont chanfreinées des deux côtés



Marquage IPPC, identification du fabricant et numéro de licence

MISE EN GARDE : la couleur claire du bois n'est pas une garantie d'appartenance à la catégorie NEUF. Vérifier impérativement les critères relatifs aux niveaux des classifications suivantes

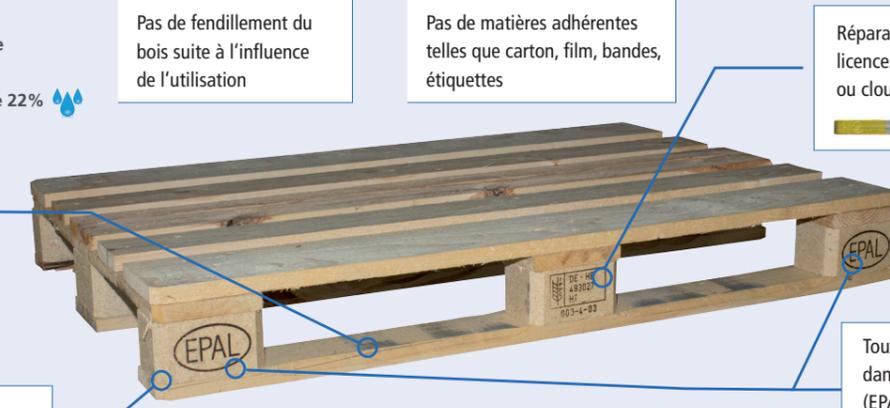
CLASSE A propre à l'utilisation pour LE STOCKAGE, LE TRANSPORT, MFH

Propriétés :

- Couleur bois clair
- La palette a déjà été utilisée
- ISPM 15 / IPPC non garanti
- Humidité résiduelle max. de 22%

Marques d'usure, mais pas de salissure

Pas de dés déformés



Pas de fendillement du bois suite à l'influence de l'utilisation

Pas de matières adhérentes telles que carton, film, bandes, étiquettes

Réparation autorisée sous licence. Agrafe de contrôle et / ou clou de réparation.

Tous les marquages figurant dans l'angle sont lisibles (EPAL, UIC, EUR possibles)

MISE EN GARDE : la couleur claire du bois n'est pas une garantie d'appartenance à la catégorie A. Vérifier impérativement les critères relatifs aux niveaux des classifications suivantes

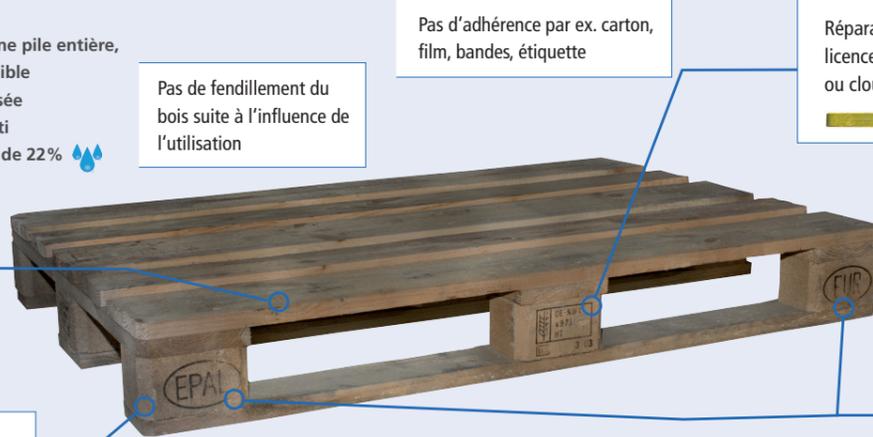
CLASSE B propre à l'utilisation pour LE STOCKAGE, LE TRANSPORT, MFH

Propriétés :

- Couleur de bois foncé
- En cas d'appréciation d'une pile entière, mélange clair / foncé possible
- La palette a déjà été utilisée
- ISPM 15 / IPPC non garanti
- Humidité résiduelle max. de 22%

Marques d'usure, coloration naturelle du bois autorisée

Pas de dés déformés



Pas de fendillement du bois suite à l'influence de l'utilisation

Pas d'adhérence par ex. carton, film, bandes, étiquette

Réparation autorisée sous licence. Agrafe de contrôle et / ou clou de réparation

Tous les marquages figurant dans l'angle sont lisibles (EPAL, UIC, EUR possibles)

CLASSE C propre à l'utilisation pour LE STOCKAGE, LE TRANSPORT

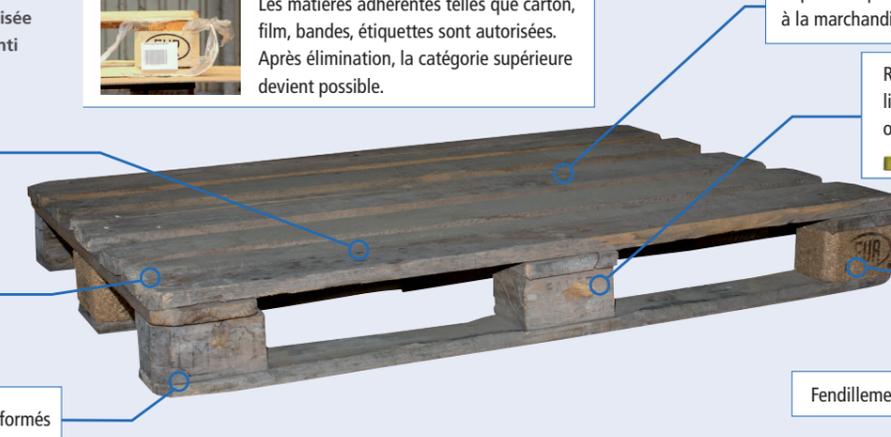
Propriétés :

- La palette a déjà été utilisée
- ISPM 15 / IPPC non garanti

Présence d'humidité superficielle suite à usage, par ex. légumes ou fruits

Marques d'usure, coloration naturelle du bois autorisée

Dé légèrement déformés (écart ≤ env. 1 cm)



Les matières adhérentes telles que carton, film, bandes, étiquettes sont autorisées. Après élimination, la catégorie supérieure devient possible.

Impuretés qui ne peuvent pas être transférées à la marchandise de chargement

Réparation autorisée sous licence. Agrafe de contrôle et / ou clou de réparation.

Marquage dans l'angle de l'organisation de palettes lisible au minimum sur un dé

Fendillement du bois autorisé

MISE EN GARDE : par élément de construction max. 1 clou, sur la palette au total max. 2 clous visibles dont les pointes ne sont pas visibles ni apparentes

NON UTILISABLE



Enfoncer les éléments de fixation saillants



Sécher et nettoyer des planches très humides



Mesures correctives autorisées par l'utilisateur pour atteindre la catégorie de qualité (A, B, C) :



REPARATION autorisée uniquement par une entreprise de réparation sous licence :

Les palettes présentant les défauts suivants ne peuvent pas être intégrées au pool ouvert d'échange de palettes sans avoir subi une réparation



Élément de construction manquant



Éléments de fixation visibles par ex. clous



Élément de construction non autorisé, par ex. n'ayant pas la taille requise, bois pourri, biais



Impuretés qui peuvent être transférées à la marchandise de chargement, par exemple peintures, huile, odeurs, humidité, taches de moisissures, etc.



Planche fendillée, percée, cassée



Réparation non autorisée



Dé déformé > env. 1 cm



Les marquages requis ne sont plus lisibles